



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

PAP

Question écrite n° 9747

Texte de la question

M. Jean-Pierre Calvel attire l'attention de M. le ministre du logement sur la mise en oeuvre du financement du logement social sous la forme de prêts PAP. Il apparaît qu'il y aurait insuffisance des moyens mobilisés pour distribuer les prêts PAP. La distribution des PAP est partagée par le Crédit foncier et les sociétés anonymes de crédit immobilier qui représentent moins de 2 p. 100 des guichets bancaires. Les demandeurs de PAP sont des clients des banques, et il serait bon qu'elles puissent distribuer ces prêts. Les réseaux bancaires ont déjà contribué par le passé à la distribution de PAP. Pour développer l'accès social à la propriété, qui est nécessaire, il lui demande s'il envisage des mesures pour mettre à contribution tous les réseaux bancaires pour assurer une mise en place du programme PAP et pouvoir relancer de ce fait la construction.

Texte de la réponse

La distribution des PAP est actuellement assurée par le Crédit Foncier de France et les Sociétés Anonymes de Crédit Immobilier (SACI), qui ont mené, chacun pour leur part, une campagne de communication pour faire connaître au public les nouvelles mesures prises par le Gouvernement en faveur du PAP. Grâce à leur efficacité, le nombre des PAP octroyés (42 000 en 1993), a commencé à remonter depuis le mois d'août et a dépassé le niveau atteint ces trois dernières années. L'enveloppe budgétaire annuelle des prêts PAP ne permet pas d'envisager d'étendre la distribution des PAP à l'ensemble des établissements bancaires.

Données clés

Auteur : [M. Calvel Jean-Pierre](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9747

Rubrique : Logement : aides et prêts

Ministère interrogé : logement

Ministère attributaire : logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 décembre 1993, page 4702

Réponse publiée le : 7 mars 1994, page 1173